

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION, VOUS DEVEZ INFORMER LE SERVICE CHÔMAGE DE LA CAFAT EN REMPLISSANT CET IMPRIMÉ.

Je souigné(e) _____

N° Assuré CAFAT _____

Certifie (cochez la case correspondant à votre situation) :

avoir repris une activité salariée le ____ / ____ / ____
pour l'employeur jour mois année

avoir repris une activité indépendante (patente)
depuis le ____ / ____ / ____
jour mois année

être admis(e) à la retraite depuis le ____ / ____ / ____
(joindre votre titre de pension) jour mois année

être absent(e) de la Nouvelle-Calédonie
du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
(joindre une copie de votre billet d'avion) jour mois année jour mois année

être enceinte, avec une date d'accouchement prévue
au ____ / ____ / ____
jour mois année

être en arrêt de maladie ou en rechute d'accident de travail
depuis le ____ / ____ / ____
(joindre votre certificat d'arrêt médical) jour mois année

autre (à préciser) _____




À _____
le _____

Signature avec la mention « lu et approuvé »

Formulaire à déposer à la CAFAT ou auprès de nos agents ou correspondants. Vous pouvez également nous le retourner par mail à chomage@cafat.nc en y joignant une copie de votre pièce d'identité.



UNE QUESTION, BESOIN D'AIDE ?

- ▶ Je retrouve toutes les informations concernant l'assurance chômage sur www.cafat.nc
- ▶ Pour poser mes questions à un conseiller :
 -  J'appelle le **25 58 10**
 -  J'écris à chomage@cafat.nc (en précisant mon numéro d'assuré en objet du mail et en fournissant une copie de ma pièce d'identité).
 -  Ou je rencontre un **conseiller** à l'accueil CAFAT de Nouméa Centre-Ville du lundi au jeudi de 7h30 à 16h et 15h le vendredi.

www.cafat.nc

 suivez-nous sur
Facebook
www.facebook.com/cafat.nc

5 rue du Général Gallieni
BP L5 - 98849 Nouméa Cedex

www.cafat.nc

Assurés

**MES DÉMARCHES
PENDANT MA
PÉRIODE DE CHÔMAGE**



www.cafat.nc

MES DÉMARCHES PENDANT MA PÉRIODE DE CHÔMAGE



Vous êtes désormais bénéficiaire des allocations chômage.

Ces allocations vous permettent de percevoir un revenu pendant votre recherche d'emploi.

Afin de pouvoir en bénéficier sereinement, vous trouverez, dans ce dépliant, toutes les informations nécessaires sur les démarches à effectuer.

BON À SAVOIR

Vous avez reçu un courrier de la CAFAT vous informant de votre admission au chômage. Il est mentionné sur votre courrier :

- ▶ la date d'admission au chômage et non la date du premier paiement de vos allocations ;
- ▶ le montant de l'indemnité versée pour un mois complet d'allocations.

Si votre date d'admission est en cours de mois, le premier paiement sera inférieur à un mois complet d'allocations.

Exemple : Admission à compter du 11/04/2019 pour un montant mensuel de 116.252 F.cfp.

Le premier paiement est égal à la période du 11 au 30/04/2019, soit 77.501 F.cfp pour 20 jours d'allocations.

VOUS DEVEZ RENOUELER VOTRE POINTAGE TOUS LES MOIS

Le paiement de l'allocation chômage est soumis à plusieurs conditions, dont le renouvellement mensuel de votre qualité de demandeur d'emploi.

Cette démarche doit être effectuée auprès du service public de placement dont vous dépendez.

- ▶ Province Sud : La DEFE (Direction de l'Economie, de la Formation et de l'Emploi).
- ▶ Province Nord : Le CAP Emploi (Centre d'Actions Pour l'Emploi).
- ▶ Province Îles Loyauté : L'EPEFIP (Etablissement Provincial de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle).

SI VOUS DÉBUTEZ UNE ACTIVITÉ INDÉPENDANTE, VOUS DEVEZ :

- ▶ Vous affilier obligatoirement au RUAMM. Pour cela, contactez le service Dossiers Cotisants de la CAFAT au 25 58 20.
- ▶ Fournir au service Chômage de la CAFAT, à chaque début de mois, une attestation des revenus perçus pour le mois précédent (exemple : transmettre avant le 05/07/2021, l'attestation concernant le mois de juin 2021).

VOUS DEVEZ INFORMER LE SERVICE CHÔMAGE DE LA CAFAT LORSQUE :



Vous reprenez une activité salariée (quel que soit le type de contrat) ou une activité non salariée : travailleur indépendant, gérance... (voir ci-dessus).



Vous êtes enceinte.



Vous séjournerez hors de Nouvelle-Calédonie (temporairement ou définitivement).



Vous suivez ou allez suivre une formation professionnelle.



Vous percevez ou allez percevoir une pension de retraite.



Vous changez d'adresse ou de compte bancaire.



Votre état de santé ne vous permet pas de poursuivre vos recherches d'emploi (maladie ou hospitalisation, rechute d'accident de travail).

Pour cela, remplissez l'imprimé au verso de ce dépliant.

BON À SAVOIR

Le chômage est assimilé à une période d'activité. De ce fait, vous avez la possibilité de :

- vous faire délivrer un certificat d'arrêt médical (si besoin) ;
- bénéficier du congé de maternité.

CAFAT ASSURANCE CHÔMAGE
N° de l'Assuré CAFAT : _____
Certifiez (cochez la case correspondant à votre situation) :

- avoir repris une activité salariée le ____/____/____ pour l'employeur
- avoir repris une activité indépendante (patente) depuis le ____/____/____
- être admis(e) à la retraite depuis le ____/____/____ (joindre votre titre de pension)
- être absent(e) de la Nouvelle-Calédonie du ____/____/____ au ____/____/____ (joindre une copie de votre billet d'avion)
- être enceinte, avec une date d'accouchement prévue au ____/____/____
- être en arrêt de maladie ou en rechute d'accident de travail depuis le ____/____/____ (joindre votre certificat d'arrêt médical)

Signature avec la mention « lu et approuvé » : _____

à la CAFAT ou auprès de vos agents ou correspondants. Vous devez nous le retourner par mail à chomage@cafat.nc en y joignant votre pièce d'identité.